

Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2020
N° 2020-47

L'an deux mille vingt le vingt sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2020

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, JM QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D BRET DREVON, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C ZWOLAKOWSKI, G .JULLIEN pouvoir à P RIGAULT, JM DETROYAT pouvoir à B PEZET.

Elise Gutel a été élue secrétaire

N° 47/ 2020 : Commission de contrôle liste Electorale

Vu l'article L19 du code électoral,

Considérant la nécessité de nommer pour la commune de Veurey :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Mme le Maire propose lors du conseil si des volontaires se présentent.

Après échanges, il est proposé :

- Catherine ZWOLAKOWSKI
- Aurore PIERRE
- Philippe HERAUD
- Bertrand PEZET
- Chrystelle CAPELLARO

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 28 juillet 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Arrondissement : GRENOBLE	ANNEE 2020
Commune de Veurey-Voroize	N° 2020-50

L'an deux mille vingt le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

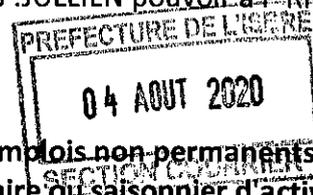
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2020

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, JM QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D BRET DREVON, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C ZWOLAKOWSKI, G .JULLIEN pouvoir à P.RIGAULT, JM DETROYAT pouvoir à B PEZET.

Elise Gutel a été élue secrétaire



N° 50/ 2020 : recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Mme le Maire, indique au Conseil Municipal que l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dispose que, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des collectivités sont occupés par des fonctionnaires.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1 °) et 3 2°)

- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Mme le Maire informe l'Assemblée que les services peuvent parfois avoir des accroissements d'activités. Il est nécessaire, d'une part, de faire en sorte de contribuer à la continuité du service public et d'autre part de ne pas mettre en déséquilibre certains services soumis à des normes spécifiques (cantine scolaire, sanitaires...).

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'accroissement d'activité.

Il est précisé que la rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques ou administratifs ou d'animation.

Il est indiqué que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets.

Étant entendu cet exposé, le Conseil

· Accepte la proposition d'anticiper les besoins occasionnels ou de surcroît d'activité

- Autorise Mme le Maire a recruter le cas échéant les agents nécessaires

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 28 juillet 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VEUREY VOROIZE' around the top edge and 'Isère' at the bottom, with a small star on either side. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. The signature is written in a cursive style and overlaps the right side of the stamp.

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-51
--	--

L'an deux mille vingt le vingt sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

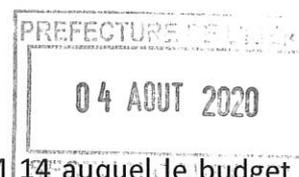
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2020

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, JM QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D BRET DREVON, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C ZWOLAKOWSKI, G .JULLIEN pouvoir à P RIGAULT, JM DETROYAT pouvoir à B PEZET.

Elise Gutel a été élue secrétaire

N° 51/ 2020 : Budget annexe



Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'instruction M 14 auquel le budget est affilié, et de fait son non assujettissement à la TVA

Mme le Maire propose la création au 27/07/2020 du budget annexe relatif à la maison médicale et sera dénommé « budget annexe maison médicale ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2020 de ce budget annexe.

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) <p style="text-align: right;">680 000,00</p>	680 000,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	680 000,00
	=	=
	TOTAL DU BUDGET	680 000,00

Mme le Maire propose au conseil de l'autoriser à faire l'ensemble des démarches administratives pour la création de ce budget annexe (demande de SIRET, documents auprès de la DGFIP...)

Le conseil municipal,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 28 juillet 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text "MAIRIE DE VEUREY VOROIZE" at the top and "Isère" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the bottom right towards the center.

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-52
--	--

L'an deux mille vingt le vingt sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

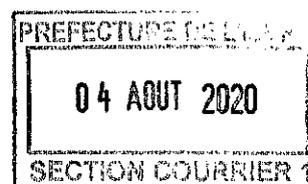
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2020

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, JM QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D BRET DREVON, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C ZWOLAKOWSKI, G .JULLIEN pouvoir à P RIGAULT, JM DETROYAT pouvoir à B PEZET.

Elise Gutel a été élue secrétaire

N° 52/ 2020 : Prêts bancaires



Vu le CGCT, notamment son article L2337-3

Vu le budget primitif 2020

Vu la création d'un budget annexe

Vu les délibérations du 29/04/2019 actant les opérations, du 11/06/2020 actant les prêts bancaires et le budget annexe

Pour financer la cure, la maison médicale, la réhabilitation de l'école la commune de Veurey Voroize contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes un emprunt de la somme globale de 900 000 euros, neuf cent mille euros au taux de 1,31% dont le versement sera effectué le 25/09/2020 et dont le remboursement s'effectuera par une première échéance réglée le 25/01/2021, une deuxième échéance réglée le 25/03/2021, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'à la fin des 20 annuités souscrites.

Le taux d'annuité s'élève à 1,4%. Les prêts comportent 80 échéances.

Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours et d'année de 360 jours. L'amortissement du capital est progressif sauf la 1ère échéance Le remboursement de la 1ère échéance annuelle étant programmé sur janvier 2021, le taux correspondant à un prêt effectué sur 20 Années - pleines, (taux d'annuité) s'élève à 1,31%.

La commission d'engagement s'élève à :900 euros.

Pour compenser les décalages liés aux versements des subventions attendues sur les différents projets cités infra, la commune de Veurey Voroize contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes un emprunt de la somme globale de 300 000 euros, trois cent mille euros au taux de 0,79% dont le versement sera effectué le 01/09/2020 et dont le remboursement sera in fine au bout des trois années maximum.

Le conseil municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Le conseil municipal approuve les conditions financières et autorise Mme le Maire à signer les contrats dont un résumé est présenté supra :

Projets	montant	durée	taux en %	versement des fonds	périodicité	amortissement	base de calcul	commission d'engagement
La Cure (budget ppal)	350 000	20 ans	1,4	sous 3 mois	trimestrielle	progressif	30/360	0,1% de la somme
Ecole (budget ppal)	200 000	20 ans	1,4	sous 3 mois	trimestrielle	progressif	30/360	0,1% de la somme
Maison médicale (budget annexe)	350 000	20 ans	1,4	sous 3 mois	trimestrielle	progressif	30/360	0,1% de la somme
Ecole (budget ppal)	200 000	3 ans	0,79	sous 3 mois	trimestrielle	in fine	30/360	0,1% de la somme
Maison médicale (budget annexe)	100 000	3 ans	0,79	sous 3 mois	trimestrielle	in fine	30/360	mini 200€

Le conseil municipal,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 28 juillet 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-53
---	---

L'an deux mille vingt le vingt sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2020

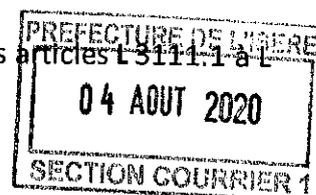
PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, JM QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D BRET DREVON, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C ZWOLAKOWSKI, G .JULLIEN pouvoir à P RIGAULT, JM DETROYAT pouvoir à B PEZET.

Elise Gutel a été élue secrétaire

N° 53/ 2020 : Décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L3111-1 à L3342.2 et sa partie réglementaire ;



Vu les écritures à passer pour les amortissements

DM n°1

CREDITS A OUVRIER							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal			
D	F	042	0811		HCS	Dot aux amortis des imm.incorp.et corpo.	4 500,00	
							Total	4 500,00 €
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal			
D	F	011	0042		HCS	Achats de prestations de services (autres que terr	-4 500,00	
							Total	-4 500,00 €

DM n°2

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal			
D	I	21	2188	OPFI	HCS	Autres	4 500,00	
D	F	042	075		HCS	Valeurs comptables des immobilisations cédées	13 528,00	
D	I	040	192	OPFI	HCS	Réalisation postérieures au 01/01/1997	13 528,00	
							Total	31 557,00 €
COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal			
R	I	040	20041582	OPFI	HCS	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	3 750,00	
R	I	040	2002	OPFI	HCS	Amortissements des immobilisations	750,00	
R	F	042	776		HCS	Différences sur réalisations (négatives) reprises	13 528,00	
R	I	040	2182	OPFI	HCS	Matériel de transport	13 529,00	
							Total	31 557,00 €

DM n°3

Changement d'imputation comptable des sommes prévues pour la maison médicale passant du 2313 à un compte de versement 20414 auprès du budget annexe.

Le conseil municipal,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 28 juillet 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2020
N° 2020-47

L'an deux mille vingt le vingt sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2020

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, JM QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D BRET DREVON, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C ZWOLAKOWSKI, G .JULLIEN pouvoir à P RIGAULT, JM DETROYAT pouvoir à B PEZET.

Elise Gutel a été élue secrétaire

N° 47/ 2020 : Commission de contrôle liste Electorale

Vu l'article L19 du code électoral,

Considérant la nécessité de nommer pour la commune de Veurey :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Mme le Maire propose lors du conseil si des volontaires se présentent.

Après échanges, il est proposé :

- Catherine ZWOLAKOWSKI
- Aurore PIERRE
- Philippe HERAUD
- Bertrand PEZET
- Chrystelle CAPELLARO

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 28 juillet 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

